

## Plan de financement prévisionnel des opérations d'investissement bénéficiant de subventions publiques

Vu le décret n°2020-1129 du 14 septembre 2020 en application de l'article L. 1111-11 du code général des collectivités territoriales

### Travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la Mairie centrale de Doué-en-Anjou

Dépenses prévisionnelles € H.T.		Recettes prévisionnelles		
Travaux de rénovation énergétique	590 000 € H.T.	DETR Volet A1 Sécurité et Accessibilité Volet B1 Rénovation thermique et transition énergétique	35%	350 000 €
Travaux de mise en accessibilité	96 000 € H.T.	Fonds vert « rénovation énergétique »	33.10%	331 000€
Travaux induits et complémentaires	314 000 € H.T.	Département – Dispositif de soutien aux investissements des communes	1.9%	19 024 €
		SIEML BEE 2030	10%	100 000 €
		Autofinancement de la collectivité	20 %	200 000 €
<b>Total</b>	<b>1 000 000 € H.T.</b>	<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>1 000 000 €</b>

A Doué-en-Anjou, le 16 février 2024



Le Maire,

Michel Pattée

16, place Jean Bégault – Doué-la-Fontaine – BP 60049 49700 DOUE-EN-ANJOU

Tél. 02 41 83 11 83 • [mairie@doue-en-anjou.fr](mailto:mairie@doue-en-anjou.fr)

[www.doue-en-anjou.fr](http://www.doue-en-anjou.fr)